



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 19 du mois d'octobre à 19 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 10
Membres votants : 14 (4 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, MACHE Pierre, Stéphanie CISCARD, , Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD , DEVILLERS Dominique.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Isabelle SEGUY (pouvoir S. Ciscard)
Isabelle VIRONDEAU (pouvoir C. Caron) Emmanuelle DUPUY (pouvoir N. Tardif)
Stéphane FARGE (pouvoir Ivan Ricordel) Alexandre TRONCHE.

Secrétaire de séance : Murielle GENTE

Date de convocation : 14 octobre 2022

DELIBERATION N° 2022.59 autorisation donnée au maire pour ester en justice

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une requête indemnitaire a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Limoges par les parents d'un enfant scolarisé à l'école, victime d'une fracture du bras en septembre 2020.

La SMACL assureur de la collectivité a mandaté un avocat qui assurera notre défense.

Par délibération n° 2020.23 en date du 6 juin 2020, le conseil municipal a donné délégation au maire pour défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans la limite de 1000 €. Compte tenu du montant de la requête indemnitaire sollicitée, une autorisation du conseil municipal est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à l'unanimité à ester en justice.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christophe CARON



Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0